

Politique éditoriale des médias sociaux

Présentation

La Commission d'accès à l'information (CAI) est à la fois un tribunal administratif et un organisme de surveillance qui a pour **mission** de veiller à l'application de la [Loi sur l'accès](#) et de la [Loi sur le privé](#). Elle voit aussi à la **promotion** et au **respect** des droits des citoyens à l'accès aux documents des organismes publics et à la protection de leurs renseignements personnels détenus par les ministères et organismes (M/O) ainsi que les entreprises privées.

La CAI est présente sur les médias sociaux, entre autres, pour accroître la compréhension de sa mission auprès des citoyens; pour offrir de l'information à la clientèle par des moyens numériques adaptés et vulgarisés et aussi, pour développer une synergie et établir des échanges avec ses différents collaborateurs et partenaires.

Cette politique et cette [nétiquette](#) s'appliquent au compte officiel Twitter de la CAI :

- **@CAI_Quebec**

Objectif

Ce document a pour objectif d'établir les orientations communicationnelles et les paramètres de gestion des médias sociaux de la CAI. Il s'adresse à toute personne qui désire participer aux discussions et aux interactions sur les différents comptes officiels de médias sociaux détenus par la CAI.

Contenu

Les contenus diffusés sur ces comptes sont publics.

La CAI privilégie les sujets suivants :

- La mission, la vision, le rôle et les activités de la CAI;
- La sensibilisation sur différentes thématiques concernant la promotion et le respect des droits des citoyens à l'accès aux documents des organismes publics ainsi qu'à la protection de leurs renseignements personnels;
- Les contenus pourront provenir de notre site Web et seront relayés sur les médias sociaux, ou vice-versa. Notamment :
 - o Des sujets d'actualité;
 - o Des thématiques comme le vol d'identité, la cybersécurité, etc.;
 - o Des incidents de sécurité majeurs au sein d'entreprises ou de M/O.

Les sujets suivants ne seront en aucune circonstance abordés par la CAI sur ses comptes :

- Soulevant des enjeux politique;
- Les avis juridiques;
- Les enquêtes en cours;
- Les demandes de suivi de dossiers de citoyens. Veuillez prendre note que ces types de demandes seront acheminées aux préposées aux renseignements ou seront répondues par le responsable du dossier. De même, si un citoyen se plaint de la qualité du service de la CAI, le gestionnaire des médias sociaux le réfèrera auprès du responsable des plaintes (qualité du service).

Gestionnaires de communauté et cohérence

La CAI est responsable de la gestion et de la modération de ses comptes de médias sociaux.

Toute publication sur les médias sociaux s'effectue de façon exclusive par les personnes autorisées de la CAI. Le gestionnaire des médias sociaux doit également s'assurer de la cohérence des contenus et des messages publiés.

Confidentialité

Pour connaître, plus précisément, les règles appliquées par la CAI en matière de protection des renseignements personnels de la CAI, la politique de confidentialité est disponible sur le [site Web](#).

Tout commentaire fait sur le compte officiel de la CAI ne respectant pas les règles relatives à la confidentialité et la [nétiquette](#) pourra être supprimé sans préavis. Aucun commentaire concernant une enquête en cours ou un dossier ne sera formulé.

Nous vous conseillons en tout temps de ne publier aucun renseignement sur les comptes officiels des médias sociaux. Nous vous rappelons que le contenu est public.

Valeur légale

L'information transmise par le biais des médias sociaux de la CAI ne peut être considérée comme étant un avis juridique. À cet effet, la CAI n'émettra aucun avis juridique sur ces comptes de médias sociaux.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Tous les renseignements diffusés sur son site Web et ses comptes de médias sociaux sont soumis aux règles applicables au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle disponible sur son site Web : <https://www.cai.gouv.qc.ca/copyright/>

Langue officielle

La langue officielle utilisée par la CAI sur les médias sociaux est le français comme le prévoit la Charte de la langue française. La qualité de son contenu et le respect des règles grammaticales seront de mise en tout temps. Les réponses et les commentaires publiés sont diffusés uniquement en français.

Si certains contenus publiés sur les médias sociaux se rapportent à sa mission, la CAI se réserve le droit de partager du contenu offert dans une autre langue que le français.

Nétiquette

La nétiquette est l'ensemble des conventions de bienséance régissant le comportement des internautes dans le réseau, notamment lors des échanges dans les forums ou par courrier électronique.

La nétiquette repose sur des valeurs telles que la tolérance, le respect d'autrui, l'écoute et la politesse. En fait, les règles élémentaires de savoir-vivre s'appliquent autant dans l'univers d'Internet que dans celui des communications traditionnelles. Ainsi, les propos haineux, racistes ou sexistes de même que les messages incendiaires, les insultes et les grossièretés sont à exclure.¹

Règles de bonne conduite

La présence de la CAI sur les médias sociaux a pour objectif de créer un espace qui permet des échanges courtois, dynamiques et enrichissants entre les internautes et l'organisation. Les commentaires et les échanges sont les bienvenus et sont encouragés.

Toutefois, la CAI se réserve le droit de supprimer certains commentaires ou d'aviser l'utilisateur concerné de respecter des règles de conduite ci-dessous énumérées.

¹ Extrait de la définition du mot « [nétiquette](#) » de l'Office de la langue française (OQLF)

Le ton et le contenu des messages des utilisateurs doivent être polis, respectueux et pertinents :

C'est-à-dire :

- Un ton courtois et respectueux envers les autres utilisateurs de même qu'envers l'organisation et ses employés;
- Aucun contenu diffamatoire, discriminatoire, attaques personnelles, insultes, menaces, propos haineux, harcèlement, incitation à la violence ou à commettre un acte criminel ne sera toléré;
- Aucun contenu pornographique, vulgaire, obscène ou sexuellement explicite;
- Aucun ton agressif, à titre d'exemple, par l'utilisation des majuscules.
- Ton et contenu qui respectent la vie privée d'autrui et celle des autres;
- Aucun contenu ne respectant pas le droit d'auteur.
- Des contenus se rapportant à la mission de la CAI. Aucun contenu diffusé de manière répétitive ne sera toléré;
- Aucun hyperlien vers des sites Web inappropriés;
- Aucun contenu à caractère commercial, publicitaire, promotionnel ou message de sollicitation.

Commentaires, modération, et disponibilité des réponses

La publication de contenu, la veille et ainsi que l'échange et la modération des commentaires se font de 8 h 30 à 16 h 30 HNE/HAE du lundi au vendredi, sauf exception.

Réponses aux questions et commentaires

Les utilisateurs sont invités à prendre part aux discussions en partageant du contenu, des commentaires ou des opinions. Toutefois, ces discussions doivent respecter les [règles de bonne conduite](#). Si celles-ci ne sont pas respectées, le contenu sera supprimé sans préavis.

Nous vous conseillons en tout temps de ne pas diffuser vos renseignements personnels en vous adressant à la CAI par les médias sociaux. Pour tout renseignement sur votre dossier ou une situation personnelle, nous vous invitons à communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante : cai.communications@cai.gouv.qc.ca.

Pour nous joindre

Veuillez adresser vos commentaires et vos questions à l'adresse suivante :
mediassociaux@cai.gouv.qc.ca

Mise à jour de la politique éditoriale et de la netiquette

Des changements peuvent être apportés à tout moment et sans préavis.